



Canadian Television Fund
Fonds canadien de télévision

4th Floor, 50 Wellington Street East
Toronto ON, M5E 1C8
Toll Free: 1.877.975.0766
www.ctf-fct.ca

50, rue Wellington Est, 4^e étage
Toronto ON, M5E 1C8
Sans frais: 1.877.975.0766
www.ctf-fct.ca

CERTIFICAT D'ADMISSIBILITÉ DU PREMIER MONTAGE

Titre du Projet : _____ (le « Projet »)

Nom du requérant : _____ (le « Requérant »)

N^o de dossier du FCT : _____

Le soussigné, représentant autorisé du Requérant (et tous les Co-requérants, le cas échéant), certifie ce qui suit :

1. Le Projet demeure admissible au financement du FCT, car il demeure produit conformément à tous les aspects des éléments suivants :
 - (a) les Principes directeurs 2009-2010 du FCT du Volet pertinent (les « Principes directeurs ») incluant notamment, les exigences applicables selon le genre d'émission et les Exigences fondamentales (telles qu'applicables au Projet);
 - (b) les Politiques d'affaires du FCT applicables;
 - (c) tous les documents, toutes les représentations verbales et écrites et toute information donnée par le Requérant au FCT relativement au Projet, au Formulaire de demande de production télévisuelle 2009-2010 et au Requérant ou à ses parties apparentées (la « Demande »);
 - (d) le contrat de financement convenu avec le FCT portant sur le Projet (le « Contrat de financement »);
 - (e) la structure financière approuvée par le FCT et jointe au Contrat de financement (la « Structure financière »).
2. Aucun changement n'a été apporté à la Demande ou à la Structure financière, sauf ceux qui ont été préalablement divulgués au FCT et approuvés par ce dernier.
3. Le Requérant (et tous les Co-requérants, le cas échéant) demeure un requérant admissible au financement du FCT, répondant, sans exception, aux critères établis à la section 3.1 des Principes directeurs. Aucun changement n'a été apporté à la structure de participation ou au contrôle du Requérant (et de tous les Co-requérants, le cas échéant), sauf ceux qui ont été préalablement divulgués au FCT et approuvés par ce dernier.
4. Sans limiter ce qui précède, à ce jour, dans la production du Projet, il n'y aucune variation importante : (i) entre les coûts prévus et les coûts réels ou (ii) dans la proportion des coûts relatifs aux parties apparentées.
5. Jusqu'à l'achèvement de l'examen de Phase II du Projet par le FCT, le soussigné doit aviser le FCT dans les plus brefs délais de tout changement ayant une incidence sur la véracité des déclarations ci-haut.

Le soussigné certifie la véracité et l'exactitude du texte qui précède au nom du Requérant (et de tous les Co-requérants, le cas échéant).

Signé à _____, ce _____ jour du mois de _____, 20_____.

Signature : _____ (je suis dûment autorisé)

Nom : _____

Titre : _____

VEUILLEZ REMPLIR CE FORMULAIRE ET LE RENVoyer
À VOTRE UNITÉ D'AFFAIRES TÉLÉVISION DE TÉLÉFILM